

Section 2.—Évolution de la constitution depuis la Confédération

Un article spécial qui traite de l'évolution depuis la Confédération jusqu'à nos jours paraît aux pp. 41-47 de l'*Annuaire* de 1943-1944. Voir également au début de cet ouvrage la liste des articles spéciaux sous l'en-tête "Constitution et Gouvernement"

PARTIE II.—CORPS LÉGISLATIFS ET EXÉCUTIFS

Section 1.—Parlement et Ministère fédéraux

Le Parlement fédéral se compose du roi (représenté par le gouverneur général), du Sénat et de la Chambre des communes. En raison de l'évolution du principe démocratique, le rôle joué par le représentant du roi et la Chambre haute dans la législation du pays perd graduellement de son importance tant au Canada que dans le Royaume-Uni, la Chambre des communes assumant de plus en plus les responsabilités de cette législation.

Sous-section 1.—Le gouverneur général du Canada

Le gouverneur général est nommé par le roi comme son représentant au Canada pour une période habituelle de cinq ans; son traitement est fixé à £10,000 sterling par an et payé à même le revenu consolidé du pays. Le gouverneur général est lié par les termes de sa commission et de ses instructions et ne peut exercer que l'autorité qui lui est expressément dévolue. Il agit selon l'avis de ses ministres, lesquels sont responsables devant le Parlement, et, en sa qualité de chef de l'exécutif, il convoque, proroge et dissout le Parlement et il sanctionne les lois ou leur refuse son assentiment. Dans l'accomplissement de ses devoirs, il agit entièrement par l'entremise et selon l'avis du Ministère et devient alors le gouverneur général en conseil. La prérogative royale du pardon de la peine capitale, que le gouverneur pouvait autrefois exercer selon son bon plaisir, ne s'exerce plus maintenant que sur la recommandation du Ministère. La coutume de faire du gouverneur général le lien de communication entre le gouvernement canadien et le gouvernement britannique a été abandonnée le 1er juillet 1927 et aujourd'hui le gouvernement de Sa Majesté au Canada communique directement avec le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

1.—Gouverneurs généraux du Canada, 1867-1946

Nom	Date de leur nomination	Date de leur entrée en fonction
VICOMTE MONCK, G.C.M.G.	1er juin 1867	1er juillet 1867
LORD LISGAR, G.C.M.G.	29 déc. 1868	2 fév. 1869
COMTE DE DUFFERIN, K.P., K.C.B., G.C.M.G.	22 mai 1872	25 juin 1872
MARQUIS DE LORNE, K.T., G.C.M.G.	5 oct. 1873	25 nov. 1873
MARQUIS DE LANDSDOWNE, G.C.M.G.	18 août 1883	23 oct. 1883
LORD STANLEY DE PRESTON, G.C.B.	1er mai 1888	11 juin 1888
COMTE D'ABERDEEN, K.T., G.C.M.G.	22 mai 1893	18 sept. 1893
COMTE DE MINTO, G.C.M.G.	30 juillet 1898	12 nov. 1898
COMTE GREY, G.C.M.G.	26 sept. 1904	10 déc. 1904
S.A.R. FELD-MARÉCHAL DUC DE CONNAUGHT, K.G.	21 mars 1911	13 oct. 1911
DUC DE DEVONSHIRE, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	19 août 1916	11 nov. 1916
GÉNÉRAL LORD BYNG DE VIMY, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	2 août 1921	1 août 1921
VICOMTE WILLINGDON DE RATTON, G.C.S.I., G.C.I.E., G.B.E.	5 août 1926	2 oct. 1926
COMTE DE BESSBOROUGH, G.C.M.G.	9 fév. 1931	4 avril 1931
LORD TWEEDSMUIR D'ELSFIELD, G.C.M.G., G.C.V.O., C.H.	10 août 1935	2 nov. 1935
MAJOR-GÉNÉRAL COMTE D'ATHLONE, K.G., C.P., G.C.B., G.C.M.G., G.C.V.O., D.S.O.	3 avril 1940	21 juin 1940
FELD-MARÉCHAL TRÈS HONORABLE VICOMTE ALEXANDER DE TUNIS, K.G., G.C.B., G.C.M.G., C.S.I., D.S.O., M.C., LL.D., A.D.C.	1er août 1945	12 avril 1946